

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 novembre 2025

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt novembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION A
VILOGIA SOCIETE
ANONYME DE HLM
D'UNE GARANTIE
D'EMPRUNT AUPRÈS
DE LA CAISSE DES
DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS
POUR LA
RÉHABILITATION DE
6 LOGEMENTS
SITUÉS 58, RUE DU
TAPIS VERT, 93260
LES LILAS

PRÉSENTS :

Charles ALONSO, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Simon BERNSTEIN, Nathalie BETEMPS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Martin DOUXAMI, Camille FALQUE, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Moussou NIANG, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Delphine PUPIER, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS,

ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Camille FALQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2025

OBJET : ATTRIBUTION A VILOGIA SOCIETE ANONYME DE HLM D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 6 LOGEMENTS SITUÉS 58, RUE DU TAPIS VERT, 93260 LES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU le Code civil et notamment les articles 2290 et 2298

VU le contrat de prêt n°178661 ci-annexé,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

La volonté de VILOGIA SOCIETE ANONYME DE HLM de réhabiliter 6 logements situés 58 rue du Tapis Vert, 93260 Les Lilas ;

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le contrat n°178661 en annexe signé entre la Caisse des dépôts et consignations et VILOGIA SOCIETE ANONYME DE HLM

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Dit que le Conseil municipal de la commune des Lilas accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts (contrat n°178661), joints en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, d'un montant de 199 408 euros souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignation.

Ce prêt est destiné à la réhabilitation de 6 logements situés 58 rue du Tapis Vert, 93260 LES LILAS

ARTICLE 2 : Précise que les caractéristiques financières du contrat de prêt n°178661 sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM		
Enveloppe	-	Eco-prêt		
Identifiant de la Ligne du Prêt	5685725	5685724		
Montant de la Ligne du Prêt	52 408 €	147 000 €		
Commission d'instruction	0 €	0 €		
Durée de la période	Annuelle	Annuelle		
Taux de période	2,3 %	1,45 %		
TEG de la Ligne du Prêt	2,3 %	1,45 %		
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois		
Index de préfinancement	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %	- 0,25 %		
Taux d'intérêt du préfinancement	2,3 %	1,45 %		
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation		
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent		
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365		

Phase d'amortissement				
Durée	30 ans	30 ans		
Index ¹	Livret A	Livret A		
Marge fixe sur index	0,6 %	- 0,25 %		
Taux d'intérêt ²	2,3 %	1,45 %		
Périodicité	Annuelle	Annuelle		
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)		
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)		
Modalité de révision	DR	DR		
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %		
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent		
Phase d'amortissement (suite)				
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360		

ARTICLE 3 : Dit que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par VILOGIA SOCIETE ANONYME DE HLM dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage à se substituer pour son paiement à VILOGIA SOCIETE ANONYME DE HLM en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Dit que le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

ARTICLE 5 : Précise qu'en contrepartie de la garantie apportée par le la Ville des Lilas, seront réservés au contingent de celui-ci, 1 logement en désignation unique sur le patrimoine de VILOGIA SOCIETE ANONYME DE HLM situés aux Lilas

ARTICLE 6 : Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Délibération votée par 29 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance

Camille FALQUE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20251215-D136-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025
Publication : 15/12/2025